



# CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU SITE ET DE L'APPLICATION

La Grand Poste est un monument classé divisé en plusieurs espaces Horeca et de coworking, destinés à accueillir notamment des startups. Elle accueille également en son sein une brasserie artisanale et le master en journalisme de l'Université de Liège.

La Grand poste dispose d'un site internet pour présenter ses services, et met à disposition de ses utilisateurs une application mobile Grand Poste ou sa version web (ci-après « l'Application ») est un service proposé par la Grand Poste (ci-après dénommée « le Prestataire »).

Les Conditions Générales régissent les relations entre le Prestataire et les utilisateurs du site web et de l'Application (ci-après dénommés « l'utilisateur » ou « les Utilisateurs »), et sont à lire avec la Politique de protection des données à caractère personnel.





## SOMMAIRE

Sommaire .....	2
Identification, Objet et Portée .....	4
Article 1.    Identification du Prestataire.....	4
Article 2.    Définitions.....	4
Article 3.    Portée et acceptation des Conditions Générales .....	5
Article 4.    Modification des Conditions Générales.....	6
Compte et Utilisateurs .....	6
Article 5.    Inscription et accès aux Fonctionnalités.....	6
Article 6.    Services tiers d'inscription .....	6
Article 7.    Gestion des Comptes .....	7
Article 8.    Modifications de l'Application .....	7
Clauses opérationnelles.....	8
Article 9.    Durée, résiliation, résolution.....	8
Article 10.   Règles de conduite .....	9
Article 11.   Propriété intellectuelle et droit sui generis .....	10
Article 12.   Responsabilité du Prestataire.....	11
Article 13.   Liens externes .....	13
Article 14.   Sanctions.....	13
Article 15.   Gamification .....	13
Article 16.   Règles d'utilisation des badges.....	14
Article 17.   Cashless .....	15
Clauses transactionnelles .....	15
Article 18.   Prix et facturation .....	15
Article 19.   Service de paiement .....	16
Article 20.   Rôle du Prestataire .....	16
Article 21.   Droit de rétractation .....	17
Données.....	17
Article 22.   Conservation de données d'identification .....	17
Article 23.   Protection de la vie privée.....	17





Divers .....	18
Article 24. Cession .....	18
Article 25. Sous-traitance .....	18
Article 26. Intégralité .....	18
Article 27. Non-renonciation .....	18
Article 28. Interprétation de la convention .....	18
Article 29. Exclusion des conventions contraires .....	18
Article 30. Documents électroniques comme moyens de preuve .....	19
Article 31. Divisibilité .....	19
Article 32. Langue de la convention .....	19
Article 33. Résolution de litiges — Droit applicable .....	19





## IDENTIFICATION, OBJET ET PORTÉE

### Article 1. Identification du Prestataire

L'Application est un service proposé par La Grand Poste, dénomination commerciale de Grand-Poste s.a., laquelle a son siège social établi en Belgique, à Liège. Elle est inscrite à la BCE sous le numéro 0884.938.621

Le Prestataire peut être aisément contacté aux coordonnées suivantes, et ce tous les jours ouvrables, du lundi au vendredi, entre 8h30 et 17h :

Adresse du siège d'exploitation : quai sur Meuse 19, 4000 Liège

Email : info@lagrandposte.be

### Article 2. Définitions

- 2.1. Compte cashless : Volet du Compte qui peut être utilisé par l'Utilisateur et sur lequel un certain montant d'argent peut être chargé.
- 2.2. Compte : L'interface personnelle dont un Utilisateur dispose via l'Application et qui lui permet, entre autres, d'accéder à ses données, d'utiliser l'Application et de gérer son profil et son Compte *cashless*.
- 2.3. Consommateur : Au sens du Code de droit économique, toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale.
- 2.4. Dommage indirect : les conséquences des dommages directs, qui comprennent notamment, sans que cette liste ne soit limitative, tout préjudice financier ou commercial, trouble commercial quelconque, toute augmentation des coûts et autres frais généraux, perte de bénéfice, perte d'image de marque, tout report ou perturbation dans le planning de projets ou de l'activité, perte de données et ses conséquences...
- 2.5. Droits de propriété intellectuelle : Tous brevets, droits d'auteur, droits sur les dessins ou modèles, droits de marque, nom commercial, secret d'affaires, savoir-faire, droit sui generis sur les bases de données, et tout autre droit de nature immatérielle (enregistré ou non) et toutes les applications de ceux-ci, partout dans le monde.
- 2.6. Fonctionnalités : les services accessibles aux Utilisateurs via l'Application.
- 2.7. Force Majeure: Tout retard, défaut d'exécution, dommages, pertes ou destruction, ou dysfonctionnement, ou toute conséquence qui en résulte, causé, occasionné par, ou dû à un événement tel qu'un incendie, tremblement de terre, pannes de courant, explosions, troubles civils, mesures gouvernementales ou réglementaires, manque d'équipements





ou de matériels, indisponibilité de moyens de transport, actes ou omission de tiers (excepté les sous-traitants), ou toute autre cause échappant au contrôle raisonnable du cocontractant et qui ne peut être surmonté par l'adoption de mesures raisonnables.

- 2.8. Partenaire : Entreprise qui dispose d'un emplacement commercial au sein des locaux du Prestataire.
- 2.9. Partie : Indifféremment, une des Parties à la relation contractuelle.
- 2.10. Parties : Les différentes parties à la relation contractuelle.
- 2.11. Prestataire : la Grand Poste, dénomination commerciale de Grand-Poste s.a, laquelle a son siège social établi en Belgique, à Liège. Elle est inscrite à la BCE sous le numéro 0884.938.621 .
- 2.12. Services tiers d'Inscription : Services fournis par d'autres prestataires, comme Google ou Facebook, permettant la création d'un Compte utilisateur.
- 2.13. Tiers : Partie tierce à la convention, mais avec laquelle l'Utilisateur peut contracter grâce aux Fonctionnalités de l'Application.
- 2.14. Utilisateur : Regroupe les personnes ayant installé l'Application et/ou ayant créé un compte.

### **Article 3. Portée et acceptation des Conditions Générales**

- 3.1. L'Application contient plusieurs Fonctionnalités et peut permettre à l'Utilisateur de nouer des contrats spécifiques avec le Prestataire ou avec des Tiers. Les Conditions Générales se comprennent donc comme une convention-cadre, permettant la conclusion de contrats plus précis avec le Prestataire ou avec un Tiers. Des conditions spécifiques peuvent donc s'appliquer, spécialement lorsqu'un Tiers est concerné.
- 3.2. L'utilisation du site web après authentification et/ou de l'Application implique l'acceptation des Conditions Générales.
- 3.3. Lors de l'ouverture d'un compte, l'Utilisateur est invité à confirmer d'une manière expresse son acceptation des Conditions Générales.
- 3.4. Les Parties conviennent que les Conditions Générales s'appliquent à l'exclusion de toute autre convention, indépendamment du moment auquel ces autres conventions sont transmises ou communiquées, et quand bien même le Prestataire n'aurait pas contesté la communication de ces autres Conditions Générales.
- 3.5. Le fait que le Prestataire ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des clauses des Conditions Générales, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque des dites clauses.





#### **Article 4. Modification des Conditions Générales**

- 4.1. Le Prestataire se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les Conditions Générales.
- 4.2. Les modifications seront portées à la connaissance de l'Utilisateur de la manière la plus appropriée en tenant compte de l'état de la technique.
- 4.3. L'Utilisateur aura le droit de mettre fin à la convention si ces modifications portent sur des éléments essentiels de celle-ci.
- 4.4. Il sera appliqué à chaque commande, les Conditions Générales en vigueur au jour de la commande.

### **COMPTE ET UTILISATEURS**

#### **Article 5. Inscription et accès aux Fonctionnalités**

- 5.1. L'Application n'est pas destinée aux personnes de moins de 13 ans au jour de l'inscription sur l'Application. Les Fonctionnalités payantes de l'Application sont réservées aux personnes majeures au moment de l'utilisation de cette fonctionnalité.
- 5.2. Certaines Fonctionnalités ne sont accessibles qu'après inscription de l'Utilisateur. Certaines Fonctionnalités ne sont pas accessibles dans la version web.
- 5.3. Certaines Fonctionnalités, comme la géolocalisation, ne sont accessibles qu'après confirmation explicite de l'Utilisateur de l'accord sur l'emploi de cette fonctionnalité. La Politique de protection des données à caractère personnel donne des informations complémentaires au sujet des Fonctionnalités impliquant des traitements de données à caractère personnel. <https://lagrandposte.be/politique-de-confidentialite>
- 5.4. Le Prestataire organise l'inscription — et ensuite les connexions ultérieures — à sa libre appréciation et peut notamment prévoir que celles-ci se fassent par le biais d'un Service tiers d'Inscription. Dans cette hypothèse, l'Utilisateur reconnaît qu'il a pris connaissance et accepté les conditions d'utilisation spécifiques de ces Services tiers d'Inscription.

#### **Article 6. Services tiers d'inscription**





- 6.1. Le Prestataire n'est pas responsable des conséquences de l'utilisation de ces Services tiers d'Inscription par l'Utilisateur.
- 6.2. L'Utilisateur pourra notamment partager du contenu sur ces Services tiers d'Inscription via l'Application, en respectant les règles d'utilisation propres à ces Services tiers d'Inscription.
- 6.3. Le Prestataire n'a pas accès aux données confidentielles du compte de l'Utilisateur sur ces Services tiers d'Inscription. Les informations du Service tiers d'Inscription auxquelles le Prestataire a accès sont clairement mentionnées lors de l'inscription.
- 6.4. La Politique de protection des données à caractère personnel peut contenir plus d'informations à ce sujet. <https://lagrandposte.be/politique-de-confidentialite>

## **Article 7. Gestion des Comptes**

- 7.1. L'Utilisateur est responsable de la validité et de l'actualité des informations fournies lors de la création ou de la gestion d'un Compte.
- 7.2. L'Utilisateur est responsable de la sécurisation et de la confidentialité de ses Comptes, de ses terminaux, de ses mots de passe et de sa connexion. Par conséquent, l'Utilisateur engage sa responsabilité pour toute activité menée au départ ou par le biais de son Compte.
- 7.3. L'Utilisateur ne crée pas plus d'un Compte et s'engage à ne pas en créer un nouveau si le premier a été supprimé par le Prestataire, quelle que soit la raison de cette suppression, sans lui avoir demandé au préalable l'autorisation.
- 7.4. Le Prestaire se réserve le droit de refuser l'accès à la Plateforme, de fermer un Compte, de retirer du contenu si un Utilisateur viole une quelconque loi applicable ou une quelconque disposition de la convention, en ce compris l'absence de paiement de facture à l'échéance, ou encore l'adoption un comportement anormal que n'adopterait pas un utilisateur normalement prudent et diligent dans le cadre d'une utilisation normale de l'Application. Le cas échéant, le refus d'accès pourra porter sur une adresse IP ou une adresse MAC particulière.

## **Article 8. Modifications de l'Application**





- 8.1. Étant donné la nécessité de développer les Fonctionnalités pour rencontrer les besoins de la demande des Utilisateurs, le Prestataire adapte et améliore leur portée en permanence. C'est pourquoi l'Utilisateur comprend et accepte que les Fonctionnalités fassent l'objet de modifications. C'est-à-dire que certaines peuvent être enlevées, modifiées ou ajoutées, sans que l'Utilisateur ne puisse faire valoir aucun droit sur l'une d'entre elles.
- 8.2. Dans la mesure du possible, le Prestataire informera l'Utilisateur des modifications les plus importantes par un courrier électronique ou via une bannière affichée sur le Compte de l'Utilisateur.
- 8.3. L'Utilisateur est tenu de mettre à jour l'Application lorsqu'une telle mise à jour est fournie. Le Prestataire se réserve le droit de ne pas maintenir des versions plus anciennes de l'Application, qui ne pourront donc offrir aucune garantie à l'Utilisateur.

## **CLAUSES OPÉRATIONNELLES**

### **Article 9. Durée, résiliation, résolution**

- 9.1. La convention est conclue pour une durée indéterminée.
- 9.2. L'Utilisateur peut, à tout moment, se désinscrire en supprimant son compte. Cette désinscription entraînera la suppression des informations afférentes au compte de l'Utilisateur, sous réserve du respect des délais de conservation de données établis dans la Politique de protection des données à caractère personnel. Le Prestataire ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des conséquences de cette suppression. Les modalités liées au Compte *cashless* sont réglées à l'article 17 de la convention.
- 9.3. L'Application peut permettre de nouer des contrats plus précis avec le Prestataire ou avec un Partenaire ou un Tiers. Chacun de ces contrats aura sa propre durée définie dans les conditions spécifiques. La suppression du Compte peut avoir des conséquences sur les possibilités d'exécution de ces contrats. En aucun cas la suppression du Compte ne sera possible si des montants sont encore dus par l'Utilisateur.
- 9.4. Les Conditions Générales demeurent applicables en rapport avec tous les actes et faits étant intervenus avant la clôture du Compte, même si le contentieux ou les réclamations y afférents apparaissent ultérieurement.
- 9.5. Outre les hypothèses de résolution unilatérale définies dans les Conditions Générales, chaque Partie disposera du droit de mettre fin unilatéralement







à la convention en cas de faute grave de l'autre Partie, moyennant mise en demeure circonstanciée dénonçant une faute grave de l'autre Partie et non suivie d'effet dans un délai raisonnable.

- 9.6. Le Prestataire peut, à tout moment, mettre fin à l'Application, arrêter son développement ou ses mises à jour. Le Prestataire avertira l'Utilisateur de la manière la plus appropriée en fonction des circonstances et lui laissera un délai pour exporter ses données.

## **Article 10. Règles de conduite**

- 10.1. À l'occasion de l'utilisation de l'Application, l'Utilisateur est tenu de se conformer aux législations et réglementations locales, étatiques, nationales et internationales en vigueur.
- 10.2. À titre d'exemple, l'Utilisateur ne peut pas (ni permettre à un tiers de) charger, télécharger, publier, soumettre, distribuer ou faciliter la distribution de tout contenu :
- 10.2.1. qui viole tout brevet, marque, secret commercial, droit d'auteur, droit à l'image ou autre droit de toute personne ou entité tierce ou qui enfreint une loi ou une obligation contractuelle ;
  - 10.2.2. faux, trompeur, mensonger ou inexact ;
  - 10.2.3. illégal, menaçant, abusif, diffamatoire, trompeur, frauduleux, portant atteinte à la vie privée d'autrui, délictuel, obscène, vulgaire, pornographique, injurieux, blasphématoire, contenant ou représentant la nudité, contenant ou représentant l'activité sexuelle, incitant à l'intolérance, la discrimination ou la violence, ou inapproprié ;
  - 10.2.4. qui constitue de la publicité non autorisée ou non sollicitée ;
  - 10.2.5. qui usurpe l'identité de toute personne ou entité, y compris un employé ou un représentant du Prestataire ;
  - 10.2.6. qui inclut des documents d'identification ou des informations financières sensibles ;
  - 10.2.7. qui enfreint la Politique de protection des données à caractère personnel et/ou toute autre politique ou règle intégrée au présent document.
  - 10.2.8. qui est de nature à porter préjudice à l'image ou la réputation du Prestataire
- 10.3. L'Utilisateur ne peut pas (directement ou indirectement) :
- 10.3.1. interférer ou tenter d'interférer sur le bon fonctionnement de l'Application ou des activités menées sur l'Application ;





- 10.3.2. contourner toute mesure que le Prestataire peut mettre en œuvre pour bloquer ou limiter l'accès à l'Application (ou à d'autres comptes, systèmes informatiques ou réseaux connectés à l'Application) ;
  - 10.3.3. exécuter une forme quelconque de réponse automatique ou de « spam » sur l'Application ;
  - 10.3.4. modifier, adapter, s'approprier, reproduire, convertir, créer des œuvres dérivées ou des adaptations de, réutiliser à d'autres fins, vendre, commercialiser, ou exploiter de quelque façon que ce soit le contenu de l'Application ;
  - 10.3.5. déchiffrer, décompiler, désassembler, rétro concevoir ou tenter par une quelconque autre manière de dériver du code source ou des idées ou algorithmes sous-jacents de tout ou partie de l'Application, à l'exception — et dans la mesure strictement limitée — de ce qui est permis par les lois ;
  - 10.3.6. prendre d'autres mesures en violation des directives et des politiques du Prestataire.
- 10.4. Le Prestataire se réserve le droit de supprimer ou de suspendre l'accès à tout, d'éditer ou de modifier tout contenu ne respectant pas les Conditions d'Utilisation ou tout autre code de conduite disponible sur l'Application. Le cas échéant, le Prestataire saisira les autorités judiciaires compétentes et soumettra le Contenu en cause.
- 10.5. Le Prestataire se réserve le droit de divulguer l'ensemble de ses informations concernant le Contenu et/ou un Utilisateur pour se conformer à toute loi ou réglementation en vigueur ou pour obéir à une injonction administrative ou judiciaire.
- 10.6. Le Prestataire se réserve le droit de poursuivre par toutes voies de droit toute infraction à la loi ou aux conditions générales qui serait perpétrée par tout Utilisateur.

## **Article 11. Propriété intellectuelle et droit sui generis**

- 11.1. Les Droits de propriété intellectuelle sur l'Application dans son intégralité, en ce compris son architecture, son design, son interface graphique, ses textes ses bases de données, sa dénomination, sont la propriété exclusive du Prestataire.
- 11.2. Aucune reproduction ou communication au public, intégrale ou partielle, de l'Application ou d'un quelconque de ses éléments ne peut se faire sans l'autorisation préalable et écrite du Prestataire.





- 11.3. Toute extraction des données des bases de données est interdite, en tout ou partie, par quelque moyen technique que ce soit, et ce même si les bases de données ou les données n'étaient pas protégées en tant que telles par un Droit de propriété intellectuelle, comme le droit sui generis sur les bases de données, ou n'était pas qualifiée de données à caractère personnel.
- 11.4. L'Utilisateur reçoit seulement, en vertu de la convention, une licence, non exclusive, non cessible et révocable à tout moment sans motif, en vue d'accéder à l'Application, l'afficher, la télécharger et l'utiliser conformément aux conditions générales. La reproduction n'est donc autorisée qu'aux fins d'un usage privé et de copie privée au sens de la loi sur le droit d'auteur.

## **Article 12. Responsabilité du Prestataire**

- 12.1. La présente clause s'applique sous réserve d'une loi impérative plus favorable à l'Utilisateur ayant la qualité de Consommateur.
- 12.2. En règle, le Prestataire n'assume qu'une obligation de moyens à tous égards. Sa responsabilité ne pourra être engagée qu'en cas de faute lourde et pour le seul préjudice direct, à l'exclusion de tout Dommage indirect.
- 12.3. Le Prestataire déploie ses meilleurs efforts afin d'offrir à tous les Utilisateurs un service de qualité dans les limites de l'état de l'art et de ce qui est raisonnable par rapport au caractère majoritairement gratuit des services disponibles via l'Application.
- 12.4. L'Utilisateur est conscient qu'un problème technique, tel un virus, un bug informatique, une intrusion malveillante ou un dysfonctionnement du site web, de l'Application et/ou des logiciels ou bases de données qu'il contient ne peuvent être totalement exclus. Le Prestataire ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des dommages subis par les Utilisateurs lorsqu'ils consultent ou utilisent l'Application ou téléchargent tout ou partie de son contenu, même en cas de faute lourde du Prestataire.
- 12.5. Lorsqu'il l'estime utile pour assurer la qualité des services offerts, le Prestataire aura la faculté d'interrompre l'accès à l'Application pour en assurer la maintenance. Les Utilisateurs sont conscients de la nécessité d'assurer une maintenance régulière de l'Application. Par conséquent, en aucun cas la responsabilité du Prestataire ne pourra être retenue pour quelque dommage que ce soit qui résulterait d'une interruption des





services aux fins de maintenance de l'Application, même en cas de faute lourde du Prestataire.

- 12.6. Le Prestataire décline toute responsabilité pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture de l'accès à l'Application, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques, tentative d'escroquerie par phishing (ou autre technique), détournement ou vol d'information, ou de tout fait qualifié de Force majeure.
- 12.7. Le Prestataire décline toute responsabilité en cas d'inadéquation entre l'installation informatique (matériel, logiciel, connexion...) de l'Utilisateur et la Plateforme. L'Utilisateur est tenu de s'informer adéquatement quant à la compatibilité matérielle ou logicielle avant d'utiliser la Plateforme.
- 12.8. Le Prestataire décline toute responsabilité en cas d'inadéquation entre les besoins spécifiques de l'Utilisateur et la Plateforme. L'Utilisateur est tenu de procéder lui-même à l'analyse de ses propres besoins.
- 12.9. Le Prestataire décline toute responsabilité en cas de dommage de toute nature, corporel ou matériel, résultant d'un usage impropre ou contraire à la destination des services ou des produits fournis par le Prestataire.
- 12.10. Quel que soit le service ou le produit fourni par le Prestataire, le Prestataire décline toute responsabilité :
  - 12.10.1. en cas de Dommages Indirects ;
  - 12.10.2. en cas de collaboration insuffisante de l'Utilisateur dans l'exécution de la convention,
  - 12.10.3. en cas de Force Majeure,
  - 12.10.4. en cas d'indisponibilité temporaire ou prolongée de l'Application.
- 12.11. En toute hypothèse, sauf dommages corporels ou décès de l'Utilisateur dus à une action ou omission du Prestataire, la responsabilité du Prestataire est limitée aux montants payés par l'Utilisateur au Prestataire sur l'année civile en cours.
- 12.12. En toute hypothèse, la responsabilité du Prestataire est limitée au plafond de son assurance de responsabilité civile.





### **Article 13.Liens externes**

- 13.1. Le site web et certaines rubriques, de l'Application contiennent des hyperliens vers des sites web édités et/ou exploités par des tiers. Le Prestataire n'est pas responsable de la licéité, la qualité ou l'exactitude du contenu de ces sites web. L'insertion d'un lien vers un site web tiers ne constitue en aucun cas une approbation ou validation de son contenu.
- 13.2. Par conséquent, les exploitants et/ou éditeurs de ces sites sont seuls responsables du respect des législations et réglementations applicables aux activités ainsi qu'aux produits et services qu'ils mettent en vente sur leurs sites.

### **Article 14.Sanctions**

- 14.1. En cas de non-respect par l'Utilisateur des Conditions Générales, le Prestataire pourra suspendre l'accès à l'Application, voire clôturer définitivement le Compte de l'Utilisateur, notamment en cas de manquement répété ou de manquement grave.
- 14.2. L'Utilisateur ne pourra prétendre à aucune indemnisation dans ce cas.

### **Article 15.Gamification**

- 15.1. Une des Fonctionnalités de l'Application vise à offrir des services dits de «Gamification», c'est-à-dire que l'utilisation de l'Application permet d'obtenir des récompenses, généralement virtuelles sous forme de points ou de badges, mais qui peuvent aboutir à des réductions de prix ou des offres spéciales auprès de Partenaires du Prestataire.
- 15.2. L'utilisation de cette fonctionnalité est soumise à la discrétion du Prestataire.
- 15.3. Le Prestataire ne s'immisce pas dans la relation contractuelle qui se nouerait entre le Partenaire et l'Utilisateur et n'est en aucune manière partie à cette relation.
- 15.4. Le Prestataire ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, en fait ou en droit, relative à l'utilisation ou à la jouissance de l'une des récompenses, y compris, sans s'y limiter, leur qualité, leur qualité marchande ou leur adéquation à un usage particulier.
- 15.5. Le Prestataire se réserve le droit, à tout moment, de rejeter tout usage trompeur ou frauduleux, ou qui ne serait pas *fair play*, ou encore qui ne serait pas respectueux des autres Utilisateurs, à sa seule et absolue





discrétion sans avoir à motiver sa décision et, éventuellement de disqualifier un Utilisateur à tout moment et d'annuler, de retirer ou de rappeler la récompense.

- 15.6. Si l'Utilisateur a déjà bénéficié de la récompense, l'Utilisateur s'engage à indemniser le Prestataire du coût de la récompense, faute de quoi, le Prestataire aura le droit d'engager toute action qu'il jugera nécessaire contre ce Participant.
- 15.7. Le Prestataire peut à tout moment modifier la fonctionnalité, notamment en ajoutant ou modifiant des règles, en modifiant, supprimant ou ajoutant des mécanismes, ou des récompenses, et ce sans préavis.
- 15.8. Des conditions complémentaires particulières peuvent s'appliquer et devront être acceptées éventuellement par l'Utilisateur avant de recourir à cette Fonctionnalité, à un événement ou à un programme spécial.
- 15.9. L'annulation, la résiliation ou la suspension par le Prestataire de cette Fonctionnalité n'entraîne pas nécessairement la résolution, la résiliation, la caducité ou la nullité de la convention ni ne donne droit à l'Utilisateur à une quelconque réclamation ou compensation contre le Prestataire pour toute perte ou dommage subi.
- 15.10. Il est rappelé à l'Utilisateur qu'il est le premier responsable de sa sécurité et qu'il doit agir dans le respect des normes générales de prudence, même en utilisant cette Fonctionnalité. Le Prestataire ne sera pas responsable d'un quelconque dommage, direct ou indirect, y compris corporel, en relation avec cette Fonctionnalité, subi par l'Utilisateur ou causé par celui-ci à un tiers ou à un autre Utilisateur.

#### **Article 16. Règles d'utilisation des badges**

- 16.1. Si un badge est remis à un Utilisateur, l'Utilisateur est responsable de son badge. Un montant peut lui être réclamé en cas de renouvellement du badge, suite à une perte ou un vol par exemple.
- 16.2. L'Utilisateur est tenu d'avertir le Prestataire au plus vite en cas de perte ou de vol de son badge, de manière à ce que le Prestataire puisse bloquer celui-ci. À cet égard, le Prestataire renvoie vers la procédure à suivre en cas de perte ou de vol de son badge, accessible au lien suivant : . À défaut de respect de cette procédure par l'Utilisateur, le Prestataire est réputé ignorer la perte ou le vol du badge de l'Utilisateur.
- 16.3. L'Utilisateur est tenu de toutes les conséquences liées à une utilisation frauduleuse de son badge et tiendra indemne le Prestataire de toute réclamation mue par un tiers ou un Utilisateur, en cas de vol ou de dégradation par exemple.





### **Article 17. Cashless**

- 17.1. Une des Fonctionnalités de l'Application, qui peut nécessiter l'utilisation d'un badge, est de permettre le chargement du Compte *cashless* avec un certain montant d'argent. L'Application peut ensuite être utilisée pour payer *cashless* un certain nombre de services ou pour acheter des produits dans les locaux de la Grand Poste, y compris auprès de Partenaires.
- 17.2. Le Prestataire peut modaliser cette Fonctionnalité à sa guise, et notamment imposer des limites de chargement, de dépense, de fréquence de paiement, etc. à sa seule discrétion.
- 17.3. En cas de perte d'un badge « chargé », le Prestataire ne peut pas être tenu pour responsable de la perte de l'éventuelle somme d'argent chargée sur le Compte *cashless*. L'Utilisateur reconnaît que la simple présentation du badge à une borne suffit à déclencher le prélèvement, sans qu'un code ne soit requis.
- 17.4. En cas de suppression d'un Compte, l'Utilisateur est remboursé automatiquement du solde présent sur son Compte *cashless* pour autant que ce solde ne dépasse pas 500 Euros. Ce remboursement est effectué sur le numéro de compte en banque renseigné par l'Utilisateur au plus tard lors de la suppression de son Compte. Au-delà de ce seuil de 500 EUR, une demande spécifique devra être formulée auprès du Prestataire.

## **CLAUSES TRANSACTIONNELLES**

### **Article 18. Prix et facturation**

- 18.1. Le téléchargement de l'Application et son utilisation sont gratuits.
- 18.2. Certaines Fonctionnalités sont payantes ou permettent de nouer des contrats spécifiques, éventuellement avec des Tiers, moyennant le paiement d'un prix.
- 18.3. Le Prestataire se réserve le droit d'instaurer des tarifs et de modifier les prix unilatéralement. L'Utilisateur sera informé dans un délai raisonnable avant toute modification et pourra clôturer son compte ou renoncer à l'usage des services qui seraient devenus payants. Tout Utilisateur de l'Application conservant son compte après l'écoulement de ce délai sera réputé accepter le prix et les tarifs fixés par le Prestataire. Ces nouveaux tarifs ne





seront toutefois pas applicables aux services qui auraient été commandés avant leur entrée en vigueur, même s'ils sont en partie fournis après l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs.

- 18.4. La technique de communication à distance employée par l'Utilisateur peut générer des frais. Le Prestataire n'est en rien responsable de ces frais qui sont à la seule charge de l'Utilisateur.
- 18.5. Toute facture non payée à l'échéance sera majorée de plein droit d'un intérêt au taux prévu par la loi sur les retards de paiement dans les transactions commerciales et d'une indemnité forfaitaire équivalente à 10 % du montant de la facture, indemnité forfaitaire d'un montant minimal de 40 EUR, visant à indemniser les frais administratifs liés au retard.
- 18.6. L'Utilisateur marque son accord sur l'emploi éventuel, par et au choix du Prestataire, de facture électronique.

#### **Article 19. Service de paiement**

- 19.1. La sécurité des transferts électroniques de fonds et la bonne exécution des ordres de paiement d'une manière générale relèvent exclusivement de la responsabilité des organismes financiers gérant ces transferts, y compris en ce qui concerne la fonctionnalité de Cashless.
- 19.2. Le Prestataire ne peut pas être tenu responsable de quelque dommage que ce soit résultant d'une erreur, d'une omission, d'une panne, d'un dysfonctionnement ou d'un acte répréhensible qui ne lui serait pas directement imputable.
- 19.3. Il appartient à l'Utilisateur de prendre connaissance des conditions générales et limitations de responsabilité applicables aux services de paiement dont il fait usage.
- 19.4. Le Prestataire ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas d'utilisation frauduleuse des moyens de paiement ou des ressources mises à disposition de l'Utilisateur.

#### **Article 20. Rôle du Prestataire**

- 20.1. Si une convention est nouée via l'Application avec un Partenaire/Tiers, le Prestataire n'intervient en aucune manière dans la négociation et/ou la conclusion de la vente ou de la prestation de service.
- 20.2. La vente d'un objet ou la prestation de service permise à travers l'Application doit donc être négociée et conclue directement entre le Partenaire/Tiers et l'Utilisateur.







- 20.3. Le Prestataire ne peut en aucun cas être tenu pour responsable d'un quelconque manquement à l'occasion de l'exécution de cette convention nouée entre l'Utilisateur et le Partenaire/Tiers, convention à laquelle le Prestataire n'est pas partie.

#### **Article 21. Droit de rétractation**

- 21.1. Seul l'Utilisateur ayant la qualité de Consommateur peut éventuellement faire valoir un droit de rétractation.
- 21.2. Lorsqu'une commande de service est passée via l'Application, l'Utilisateur marque toujours son accord sur le début immédiat de l'exécution du service et reconnaît qu'il perd son éventuel droit de rétractation une fois que le contrat aura été pleinement exécuté par le Prestataire.
- 21.3. Lorsque l'Utilisateur conclut une convention avec un Partenaire/Tiers, à laquelle le Prestataire n'est donc pas partie, l'Utilisateur est informé qu'il ne peut exercer son droit de rétractation si le bien fourni a été confectionné selon ses spécifications (par exemple, un bien personnalisé) ou si le bien fourni est susceptible de se détériorer ou de se périmer rapidement (par exemple, des denrées périssables).

### **DONNÉES**

#### **Article 22. Conservation de données d'identification**

- 22.1. Le Prestataire se réserve la possibilité de transmettre toute donnée permettant d'identifier les Utilisateurs à toute autorité judiciaire ou administrative qui en ferait la demande.

#### **Article 23. Protection de la vie privée**

- 23.1. Les clauses protectrices de la vie privée, disponibles ici, font partie intégrante des Conditions Générales.





## **DIVERS**

### **Article 24.Cession**

24.1. Moyennant information de l'Utilisateur, le Prestataire peut transférer la convention ou une partie de celle-ci — en ce compris les créances et les dettes qui y sont liées — à tout moment à une autre entreprise.

### **Article 25.Sous-traitance**

25.1. Le Prestataire peut recourir à la sous-traitance dans l'exécution de ses prestations.

### **Article 26.Intégralité**

26.1. La Convention constitue la totalité des accords liant les Parties. Elle annule et remplace tout autre accord antérieur, verbal ou écrit.

### **Article 27.Non-renonciation**

27.1. Aucun acte, comportement, tolérance ou omission de la part du Prestataire ne pourra être interprété comme une renonciation, même partielle, de sa part à l'exécution stricte et intégrale des dispositions de la convention.

### **Article 28.Interprétation de la convention**

28.1. La présente clause s'entend sous réserve de disposition impérative plus favorable à l'Utilisateur ayant la qualité de Consommateur.

28.2. La convention s'interprète strictement en faveur du Prestataire.

28.3. Sauf précision contraire, les énumérations figurant dans la convention ne sont pas limitatives.

28.4. Les titres et les éléments structurant la convention ont pour seul objet d'améliorer la lisibilité de la convention. Ils ne sont pas contractuels.

### **Article 29.Exclusion des conventions contraires**

29.1. Sauf accord contraire constaté par écrit, les Parties conviennent d'exclure toutes autres conventions ou conditions contractuelles de l'Utilisateur, y compris celles qui seraient communiquées par courrier,





courriel ou au dos d'un autre document et y compris celles qui ne seraient pas expressément contestées par le Prestataire.

### **Article 30. Documents électroniques comme moyens de preuve**

- 30.1. La présente clause s'entend sous réserve de disposition impérative plus favorable au cocontractant.
- 30.2. Les Parties conviennent expressément d'accepter les documents électroniques comme moyen de preuve. L'ensemble de la procédure de la création d'un Compte vaut preuve de l'acceptation, par l'Utilisateur, de la convention.
- 30.3. Les logs de connexion et de visite de l'Utilisateur, ainsi que les informations renseignées par l'Utilisateur, seront considérés comme ayant force probante entre les Parties.

### **Article 31. Divisibilité**

- 31.1. Si un article de la convention est jugé illégal, invalide ou inapplicable, en totalité ou en partie, en vertu de toute loi applicable ou de toute décision de justice, cet article sera réputé ne pas faire partie de la convention, sans que la légalité, la validité ou l'applicabilité du reste de la convention ne soit affectée.
- 31.2. Chaque Partie fera ses meilleurs efforts pour négocier immédiatement de bonne foi un article de remplacement valable qui conservera, dans la mesure du possible, la balance économique et l'intention des Parties telle qu'elle transparaissait de l'article supprimé.

### **Article 32. Langue de la convention**

- 32.1. La Convention est rédigée en français.
- 32.2. Les traductions sont données à titre indicatif et pour information.
- 32.3. En cas de différence ou de contradiction entre la convention et ses traductions, la convention en français primera.

### **Article 33. Résolution de litiges — Droit applicable**

- 33.1. Le droit applicable à la convention, en ce compris sa conclusion, son interprétation, son exécution, sa résolution et tous les litiges y afférents, est le droit belge, à l'exclusion de tout autre.





- 33.2. Nonobstant toute disposition légale d'ordre public contraire, dans l'hypothèse d'un différend découlant de la convention ou s'y rapportant, ayant trait notamment à sa formation, son existence, sa validité, ses effets, son interprétation, son exécution, sa résolution ou sa résiliation, le différend sera définitivement tranché par la voie de l'arbitrage conformément au règlement d'arbitrage du C.A.E. (Centre d'Arbitrage de l'Euregio).
- 33.3. La clause compromissoire ci-dessus ne trouvera toutefois pas à s'appliquer en cas de citation en intervention forcée, d'appel en garantie ou en cas de citation en déclaration de jugement commun... mû par une des Parties, atraite devant une juridiction judiciaire par un tiers avec lequel elle n'est pas liée par une telle clause compromissoire, à l'encontre d'une autre Partie. Dans ce cas, les tribunaux de l'ordre judiciaire seront compétents pour trancher le litige. De manière générale, la clause compromissoire ci-dessus pourra ne pas être appliquée en cas de litige multipartite si les différentes parties au litige ne sont pas tenues d'une même clause compromissoire, au choix de la Partie qui prend l'initiative judiciaire. La compétence matérielle et territoriale des tribunaux sera réglée conformément au Code judiciaire, avec une préférence si un choix est possible pour les juridictions de l'arrondissement de Liège — Division Liège.
- 33.4. La procédure se fera en français, quelle que soit la langue du contrat.

